

CRISE COVID EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans les secteurs marchands, une perte d'activité globale de 10 % entre mars 2020 et juin 2021

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 142 • Mars 2022



Entre mars 2020 et juin 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, l'épidémie de Covid-19 est à l'origine d'une baisse de 9,7 % de l'activité salariée dans le secteur marchand, perte très proche de celle observée en France. Durant cette période, les entreprises ont eu massivement recours à l'activité partielle. Les pertes d'activité varient très fortement d'un département à l'autre. Elles dépassent largement la moyenne nationale en Savoie et en Haute-Savoie, départements fortement orientés vers les secteurs du tourisme, lourdement affectés par la crise. Dans les autres départements de la région, les pertes d'activités sont inférieures à celles constatées en France. Pour une grande partie d'entre eux, ces moindres pertes sont très liées à la présence d'un secteur industriel globalement moins affecté par la crise.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a généré d'importantes baisses d'activité. Entre mars 2020 et juin 2021, l'économie a subi de nombreuses chutes et rebonds plus ou moins marqués, très hétérogènes selon les départements et les secteurs.

Une perte d'activité comparable à celle observée en France

Sur cette période, en Auvergne-Rhône-Alpes, le volume d'heures rémunérées des salariés du secteur privé principalement marchand **sources** a chuté de 9,7 % par rapport à l'avant-crise. Cette perte d'activité est proche de celle observée en France (- 10,1 %), du fait de structures économiques relativement similaires. Au sein des régions françaises, Auvergne-Rhône-Alpes se trouve dans une position intermédiaire. La Bretagne est la région métropolitaine la moins touchée avec une perte de 7 % tandis qu'en Corse cette perte est deux fois et demi plus forte. Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France complètent le trio des régions les plus touchées.

Pour faire face à cette baisse d'activité sans se séparer de leurs salariés, les employeurs ont largement mobilisé le dispositif d'activité partielle pendant la période de crise. Ainsi, de mars 2020 à juin 2021, le nombre d'heures indemnisées pour des salariés travaillant en Auvergne-Rhône-Alpes atteint 350 millions. C'est 14 fois plus que pendant toute la décennie 2010. Ces heures indemnisées ont compensé les trois quarts des heures perdues dans la région, soit trois points de moins qu'en France de province ▶ sources. Au pic de la crise, en avril 2020, plus d'un million de salariés de la région étaient indemnisés, soit 44 % des salariés éligibles. L'indemnisation totale sur la période représente 3,55 milliards d'euros dans la région, soit 11 % des 33 milliards d'euros versés sur l'ensemble de la France. Pour comparaison, la part de la valeur ajoutée des secteurs marchands de la région était de 12 % avant crise.

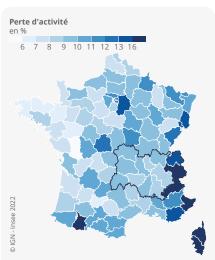
Des pertes d'activité très variables d'un département à l'autre

En Auvergne-Rhône-Alpes, comme dans la plupart des régions, les pertes d'activité sont très variables d'un département à l'autre figure 1. En Savoie et en Haute-Savoie, elles sont très largement supérieures au niveau national (respectivement – 19 % et – 14 %), en ne comptabilisant ici que les activités basées en France (hors celles des transfrontaliers). Les « Savoie » font partie des dix départements les plus affectés par la crise, la Savoie arrivant deuxième derrière la Corse du Sud. Comme les Hautes-Alpes, la Haute-Corse, les Hautes-Pyrénées ou les

Alpes-Maritimes, tous sont plutôt orientés vers le tourisme, dont les activités ont été particulièrement affectées par les restrictions sur les déplacements.

À l'inverse, les pertes d'activité sont les moins élevées en Isère, dans le Rhône, la Drôme et

► 1. Perte d'activité par département dans le secteur privé principalement marchand



Lecture: en Savoie, la perte d'activité du secteur privé principalement marchand dépasse – 16 % entre les périodes d'observation et de comparaison. Source: Insee. DSN. traitements Insee.

En partenariat avec:



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



la Haute-Loire (autour de 8 %). Le reste des départements de la région est moins affecté qu'en moyenne nationale, avec des pertes comprises entre 9 et 10 %.

L'écart de perte d'activité entre un département et la moyenne nationale peut s'expliquer par sa structure économique. Cette perte est d'autant plus accentuée que son économie repose sur des secteurs d'activité parmi les plus exposés, comme c'est le cas pour la restauration en Savoie ► figure 2, dont le poids est de 7 % contre 5 % en France. À l'inverse, la résilience de certains départements peut provenir d'une économie moins exposée à ces mêmes secteurs, comme pour le Cantal, pour lequel le poids de la restauration est de 3,5 %. Au-delà de la structure économique, des comportements locaux peuvent également jouer. Ainsi, un secteur d'activité qui présente une perte d'activité plus forte dans un département qu'en France va contribuer à pénaliser son économie. Il va, au contraire, limiter cette perte s'il résiste mieux qu'en France. Certains secteurs peuvent même expliquer les pertes globales d'un département par le cumul de ces deux phénomènes, à la fois un poids plus fort ou plus faible qu'en France et un comportement local spécifique.

Savoie et Haute-Savoie : de très fortes pertes liées à l'absence de clientèle dans les activités touristiques

Ainsi, la Savoie et la Haute-Savoie sont pénalisées notamment par une orientation très forte de leur économie vers les secteurs touristiques, particulièrement touchés par la crise. Le poids de l'hébergement et de la restauration (respectivement 14 % et 11 %) y est beaucoup plus élevé qu'au niveau national (7 %) et la perte d'activité dans ces secteurs y est également beaucoup plus forte. Alors que cette baisse était au même niveau qu'en France au début de la période de crise, c'est à partir de novembre 2020, et de l'arrivée de la saison touristique hivernale, que l'écart apparaît figure 3. Suite à l'arrêt des remontées mécaniques et à l'absence de clientèle, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont donc été beaucoup plus touchés qu'ailleurs, tout comme les autres secteurs sous influence de l'activité touristique comme le commerce de détail et les transports terrestres (incluant les remontées mécaniques). Ces quatre secteurs contribuent à 65 % et 53 % à la perte d'activité enregistrée en Savoie et en Haute-Savoie, contre 42 % en France ► figure 4.

Le recours à l'activité partielle a compensé 59 % des heures perdues en Savoie et 67 % en Haute-Savoie, contre 78 % en France de province. Cette moindre compensation est particulièrement marquée dans les secteurs « hébergement », « restauration » et « commerce de détail » (– 30 points en Savoie et – 18 points en Haute-Savoie). Avec la fermeture des stations de sport d'hiver, l'embauche de saisonniers, d'ordinaire massive, a sans doute été moindre en dépit de leur éligibilité au dispositif. De plus, des saisonniers ont pu se reporter sur des activités moins affectées par la crise.

L'hébergement, avec son poids élevé, pénalise également l'Ardèche mais moins qu'attendu, ce secteur y étant moins touché qu'en France (– 36 % contre – 46 %) de par son tourisme davantage estival, beaucoup moins contraint par les mesures sanitaires. À l'inverse, dans

le Cantal, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône, c'est le faible poids des secteurs de l'hébergement et/ou de la restauration qui explique leur impact limité sur les pertes d'activité globale. Dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, le secteur du commerce de détail a plutôt contribué à limiter les pertes d'activité avec des baisses plus faibles qu'en moyenne nationale. Ceci peut s'expliquer d'une part par une clientèle moins liée au tourisme et donc globalement plus stable, et d'autre part par la moindre présence de grands centres commerciaux, dont une partie a dû fermer pendant les périodes de forte circulation du virus.

Des secteurs industriels limitent les pertes de certains départements

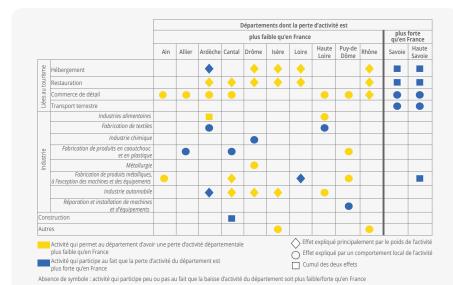
En Auvergne-Rhône-Alpes, si certains secteurs industriels ont contribué à accentuer les pertes dans quelques départements, l'industrie a globalement permis de limiter le niveau des pertes départementales.

Ainsi, la fabrication de produits métalliques, très fortement touchée durant la crise, en dépit de la compensation par l'activité partielle à hauteur de la moitié des heures perdues (comme en province), a plus fortement contribué aux pertes d'activité en Haute-Savoie et dans la Loire, du fait de son poids plus important qu'en France. En Haute-Savoie, s'y ajoute également une perte d'activité plus forte dans ce secteur (-18 % contre -13 % en France). En effet, l'industrie du décolletage et les industries connexes de traitement de surface ont beaucoup souffert, avec des principaux débouchés tournés vers les secteurs aéronautique et automobile, quasiment à l'arrêt pendant la crise. À l'inverse, ce secteur a plutôt permis de limiter les dégâts dans l'Ain et le Puy-de-Dôme, grâce à des pertes moins fortes qu'ailleurs (- 8 % contre - 13 % en France) et dans le Cantal, par une très faible présence de ce secteur.

La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique a également eu une influence significative sur trois départements de la région. Dans le Puy-de-Dôme, ce secteur, très présent, a mieux résisté qu'au niveau national, limitant ainsi la perte d'activité globale départementale. En revanche, il a contribué à aggraver le bilan dans l'Allier et le Cantal avec une perte d'activité entre deux et trois fois plus forte qu'en France. Enfin, dans l'Ain, où l'industrie de la plasturgie est particulièrement implantée (« Plastics Valley »), notamment dans les secteurs orientés vers les filières automobile, aéronautique et cosmétique, l'impact, à la baisse, s'est révélé conforme à celui observé au niveau national.

L'industrie automobile, pourtant très durement touchée par la crise, a contribué

▶ 2. Principaux secteurs d'activité contribuant à une plus forte ou une plus faible perte d'activité des départements qu'en France



Lecture: le commerce de détail limite les pertes d'activité départementales notamment dans l'Ain et l'Allier, grâce à une perte d'activité moindre qu'en France dans ce secteur. Le commerce de détail atténue également les pertes d'activité dans le Rhône, grâce à son poids local plus faible. Inversement, ce secteur accentue la perte d'activité départementale en Savoie et en Haute-Savoie à cause d'une perte d'activité localement plus forte qu'en France.

Source: Insee, DSN, traitements Insee.

à contenir les pertes d'activité dans quatre départements de la région. Le très faible poids de ce secteur a permis d'en limiter les effets dans le Cantal, l'Isère et la Drôme. Cette industrie connaît même une hausse d'activité en Haute-Loire. Par contre, avec son poids élevé, elle pénalise l'Ardèche, mais moins qu'attendu, ce secteur y étant moins touché qu'en France (- 11 % contre - 16 %). Le recours à l'activité partielle dans l'industrie automobile a permis de compenser 53 % des heures régionales perdues, soit 11 points de plus qu'en province. Les entreprises de sous-traitance de la filière, plus présentes dans la région, ont été mises à l'arrêt et ont donc eu recours au dispositif de l'activité partielle plus tôt que les constructeurs.

Enfin, l'industrie pharmaceutique est l'un des secteurs les moins touchés par la crise avec une perte d'activité d'un peu moins de 1 % en France, sans impact réellement significatif sur les départements de la région.

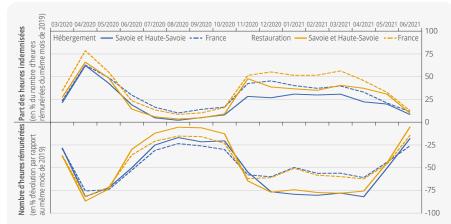
Le Rhône et l'Isère soutenus par les activités de service

Dans la plupart des départements de la région, les activités de service (hors hébergement-restauration et transports) n'ont ni aggravé ni limité les pertes d'activité départementales, sauf dans le Rhône et l'Isère, structurés autour de deux métropoles où se concentrent des activités de services aux entreprises.

Dans le Rhône, les activités d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ainsi que les services relatifs aux bâtiments ont mieux résisté qu'ailleurs, avec une hausse d'activité pendant la crise (respectivement + 1 % et + 2,5 %), contrairement au bilan national (respectivement – 5 % et – 4 %). Ces hausses se retrouvent également dans d'autres départements, comme ceux de l'Île-de-France et les Bouches-du-Rhône. Dans le premier secteur, pour lequel les activités sont souvent télétravaillables, ce meilleur bilan peut s'expliquer par la bonne couverture numérique dont bénéficie le Rhône. Dans le second secteur, ce bilan positif relève sans doute de la forte présence de bureaux soumis au renforcement des opérations de nettoyage liées aux protocoles sanitaires. En revanche, le secteur « publicité et études de marché » a plutôt pénalisé l'activité économique du Rhône puisque ce secteur, déjà très sévèrement touché par la crise au niveau national, l'a été deux fois plus dans le département.

Dans l'Isère, spécialisée dans le secteur « recherche-développement scientifique », cette activité soutient la situation du département grâce à une hausse d'activité plus forte qu'en moyenne en France (+ 18 % contre + 6 %). Cette activité, fortement

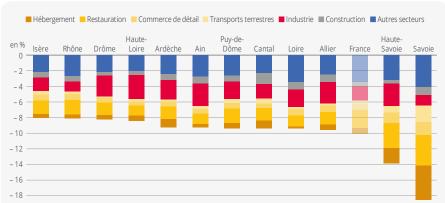
➤ 3. Évolution du nombre d'heures rémunérées et de la part du nombre d'heures indemnisées dans l'hébergement et la restauration dans les Savoie et en France



Lecture : en janvier 2021, dans le secteur de l'hébergement, la perte d'activité, par rapport à janvier 2019, a atteint 79 % dans la zone constituée de la Savoie et de la Haute-Savoie, contre 50 % en France. Ce même mois, toujours dans le secteur de l'hébergement, les heures indemnisées ont représenté 31 % des heures rémunérées du même mois de 2019, contre 40 % en France.

 $\textbf{Sources:} \ \mathsf{Insee, DSN, traitements Insee, glissement en \% ; \mathsf{ASP-DGEFP-Dares, traitements SESE.}$

► 4. Contribution des principaux secteurs à la perte d'activité



Lecture: en Savoie, la perte d'activité est de 18,5 % dont 4,4 points dans le secteur de l'hébergement, soit 24 % de la perte totale.

Source: Insee, DSN, traitements Insee.

sollicitée durant la crise du fait de nouveaux besoins spécifiques, notamment dans le domaine médical, était déjà en meilleure santé en Isère qu'en France avant le début de la crise.

La construction : un choc qui se limite au premier confinement

Le secteur de la construction, dont le poids (10 %) et la perte d'activité (– 7 %) sont très proches dans la région et en France, n'a pas pénalisé davantage l'activité économique de la région. Dans le Cantal cependant, il a contribué à accentuer les pertes avec un poids et un retrait de l'activité plus élevés qu'au niveau national.

Si les pertes d'activité y ont été particulièrement fortes lors du premier confinement, ce secteur est aussi l'un de ceux qui a retrouvé le plus rapidement son niveau d'avant-crise. Dans la région, l'activité partielle a pleinement joué son rôle d'amortisseur puisqu'elle a compensé 73 % des pertes d'heures rémunérées, niveau néanmoins inférieur à celui de France de province (77 %).

En juin 2021, un bilan... provisoire

Au mois de juin 2021, marqué par une accalmie de la crise sanitaire entraînant une levée des mesures sanitaires telles que le couvre-feu, le niveau d'heures rémunérées a retrouvé son niveau d'avant-crise (+ 0,1 % par rapport à juin 2019). Certains secteurs l'ont même dépassé, comme la recherche et le développement scientifique (+ 15 %) ou encore les activités d'assurance et la métallurgie (+ 11 %) et, dans une moindre mesure, la construction (+ 2,4 %). D'autres gardent toutefois un niveau d'activité encore bien inférieur à celui de juin 2019. Dans la fabrication de textiles (- 8 %) et l'industrie automobile (-7%) notamment, les difficultés d'approvisionnement demeurent.

Les activités de salons professionnels ou de spectacles sont encore convalescentes. De plus, les incertitudes sur l'évolution de l'épidémie desservent les activités liées au tourisme telles que les agences de voyages (– 25 %), le transport aérien ou encore l'hébergement (– 20 %) et la restauration (– 10 %) confrontés par ailleurs à des difficultés de recrutement.

Grégoire Gauthey, Émilie Senigout (Insee), Cyrille Van Puymbroeck (Dreets)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et définitions

L'évolution de l'activité est estimée à partir des volumes d'heures rémunérées par les entreprises, issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises du secteur privé depuis 2017. Dans cette étude, sont pris en compte les salariés du privé, hors secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et hors salariés des particuliers-employeurs.

La période d'observation correspond à la période comprise entre mars 2020, début de la crise sanitaire, et juin 2021, date à laquelle bon nombre des restrictions étaient levées et le recours à l'activité partielle redevenu faible. La période de comparaison, également de seize mois, est construite à partir des mêmes mois de l'année 2019 (mars à décembre 2019 et janvier à juin 2019).

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur, faisant face à des difficultés ponctuelles, de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Pendant les périodes d'activité partielle, le contrat de travail est suspendu mais non rompu. Les heures indemnisables correspondent à une baisse temporaire d'activité pouvant prendre la forme d'une réduction du temps de travail, voire la fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement. Les parts d'heures perdues compensées par l'activité partielle sont comparées à celles de province et non de France, l'Île-de-France tirant vers le haut cette part pour en savoir plus.

Les **salariés éligibles** sont l'ensemble des salariés ayant des contrats de droit privé français quels que soient la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

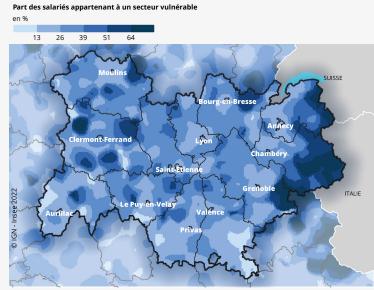
L'encadré s'appuie sur les données de la source **Flores**, qui est un fichier au niveau établissement permettant de décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Quels territoires présentaient avant crise une structure de l'emploi les rendant « vulnérables » face à la particularité de ces chocs sectoriels ?

Afin d'étudier plus précisément les marqueurs sectoriels de la crise, on utilise ici une classification nationale des activités ▶ pour en savoir plus, note de conjoncture juillet 2021 selon une échelle de résilience allant de la classe 1, la plus affectée, à la classe 4. Au regard de ces critères, certains territoires semblent particulièrement exposés aux conséquences de la crise, comme les zones de montagne à l'est de la région et au sud de Clermont-Ferrand, la « Plastics Valley » (Ain et Jura autour d'Oyonnax, au sein de Haut-Bugey Agglomération) et Sainte-Sigolène, aussi spécialisée dans la plasturgie, la vallée du décolletage (Haute-Savoie, Vallée de l'Arve), le bassin de Thiers ou encore certaines zones industrielles autour de Clermont-Ferrand.

Toutefois, cet indicateur de vulnérabilité ne reflète pas nécessairement la réalité de l'intensité de la perte d'activité observée sur chacun des territoires, ces derniers ayant pu se montrer plus ou moins résilients compte tenu de l'existence de spécificités sectorielles locales.

► Part des salariés appartenant à un secteur vulnérable (classes 1 et 2)



Source: Insee, Flores 2018, établissements actifs en fin d'année, hors fonction publique et particuliers-employeurs.

Classe 1

Activités sportives et de loisirs, arts et cultures Agences de voyages Hébergement Matériel de transport hors automobile

Materiel de transport hors automobile Production cinématographique Salons professionnels, congrès Transport aérien

Classe 2

Cokéfaction et raffinage Autres produits industriels (hors pharmacie et chimie) Commerce et réparation automobile Matériel de transport automobile Restauration Transport (hors aérien)

Note : l'intégralité des classes et leurs composantes sont consultables sur le site insee.fr dans le fichier de données associé.

► Pour en savoir plus

- « Un recours au télétravail plus fréquent qu'en province », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 92, septembre 2021.
- « L'emploi progresse, l'économie reste perturbée », Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes n° 28, juillet 2021.
- « Retour en surface », Insee Note de conjoncture, juillet 2021.
- « Mi-2021, un taux de recours à l'activité partielle deux fois plus élevé en Île-de-France que dans le reste du pays », *Dares Focus* n° 5, janvier 2022.

Le mot des partenaires: la crise Covid-19 a été un choc pour l'économie à court et à long terme. L'objectif de cette étude menée conjointement par la Préfecture de région, la DREETS et l'Insee est d'expliquer et de caractériser les chocs subis par l'économie régionale lors de cette crise. En décomposant les pertes d'activité subies secteur par secteur et en les comparant à la structure économique des territoires, elle vise à éclairer les raisons pour lesquelles les territoires ont été touchés différemment par la crise Covid-19 et à identifier les sources de leur résilience ou de leurs faiblesses. Si le secteur du tourisme explique une grande partie de la baisse de l'activité économique, d'autres secteurs, notamment industriels, ont au contraire particulièrement bien résisté. Enfin, en comparant les pertes d'activités économiques à la mobilisation de l'activité partielle, cette étude montre que le dispositif a été massivement mobilisé pour éviter les pertes d'activité économique mais qu'une partie des contrats courts non renouvelés a donné lieu à un déplacement de la maind'œuvre vers des secteurs en croissance d'activité économique.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes 165 rue Garibaldi BP 3184 69401 Lyon Cedex 03 **Directeur de la publication :** Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef: Thierry Geay Philippe Mossant **Bureau de presse :** 04 78 63 26 96

Maquette:Jouve SAS

● @InseeRegions www.insee.fr

ISSN : 2495-9588 © Insee 2022 Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



